

70,1 % des bacheliers généraux s'inscrivent à l'université, soit 3 points de moins qu'en 2000. Plus d'un bachelier technologique sur deux s'inscrit dans une filière professionnelle courte (STS ou IUT). Près de 27,8 % de bacheliers professionnels s'inscrivent en STS, soit 2,4 points de plus qu'en 2014. Cette année, les inscriptions sont marquées par une hausse importante des doubles inscriptions CPGE-université. Ce phénomène ne permet pas de comparaisons rigoureuses entre 2015 et les années précédentes sur le champ universitaire.

POUR LES BACHELIERS GÉNÉRAUX, l'université demeure la filière de poursuite d'études la plus fréquente. Leur taux d'inscription à l'université a diminué continuellement de 2000 à 2008, puis s'est stabilisé au cours des quatre années suivantes. Après une progression très modérée en 2013 et 2014, l'année 2015 est marquée par une forte hausse du taux d'inscription apparent (+ 4,3 points), principalement imputable à la systématisation des doubles inscriptions des étudiants en classe préparatoire et à l'université (voir « définitions » ci-contre). En ce qui concerne les formations sélectives (IUT, STS et CPGE), les taux d'inscription sont en légère baisse cette année (tableau 17.1 et figure 17.2).

Les bacheliers scientifiques se distinguent par une orientation davantage tournée vers les disciplines scientifiques de l'université hors santé (27,6 %), les études de santé (20,2 %) et les classes préparatoires (18,1 %). Le taux d'inscription des bacheliers S à l'université s'élève à 71,8 %, de près de 7 points supérieur à celui de 2014. Cette hausse est liée aux doubles inscriptions des étudiants en CPGE, et concerne particulièrement les bacheliers S s'inscrivant dans les filières scientifiques (+ 10,5 points). Les bacheliers S s'inscrivent également en écoles d'ingénieurs (hors écoles internes aux universités comptabilisées parmi les disciplines scientifiques des universités).

Les filières professionnelles courtes, en particulier les STS, restent les principales filières d'inscription des bacheliers technologiques. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS (y compris en apprentissage) avait fortement baissé entre 2010 et

2013 (- 6,4 points), en raison d'une ouverture accrue aux bacheliers professionnels. Mais il s'était stabilisé en 2014 et il repart à la hausse en 2015 pour atteindre 41,5 %. C'est via l'apprentissage qu'environ 4 % des bacheliers technologiques poursuivent leurs études en STS, proportion stable depuis 5 ans. Les préparations au DUT, quant à elles, accueillent 11,5 % des bacheliers technologiques, taux stable par rapport à 2014.

La deuxième destination des bacheliers technologiques est l'université (33,4 %), où leur taux d'inscription augmente depuis 2013, après plusieurs années de stabilité. Cette hausse profite davantage aux disciplines générales ou de santé qu'aux formations préparant au DUT. Elle s'explique par les doubles inscriptions en CPGE, nettement moins fréquentes cependant que pour les bacheliers généraux.

Les bacheliers STI2D marquent toujours une préférence pour les filières courtes (STS ou IUT) puisque 6 sur 10 s'y dirigent, néanmoins un recul est observé en 2015 (- 3,1 points) par rapport à 2014, au bénéfice notamment des filières longues universitaires (+ 2,2 points).

La majorité des bacheliers professionnels (27,8 %) intègre une STS, soit une hausse de 2,4 points par rapport à 2014. 6,7 % le font par la voie de l'apprentissage. L'inscription de ces nouveaux bacheliers a pu être facilitée, car ils étaient moins nombreux qu'en 2014 (- 14 100), suite à la fin de la réforme du baccalauréat professionnel. 8,3 % des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université. Seuls 0,6 % s'inscrivent en préparation au DUT. ■

Les données du tableau 17.1 se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (y compris apprentissage en STS toutes séries depuis 2010), juste après leur baccalauréat : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès par filière ne sont pas additifs (total supérieur à 100 %). Les « doubles inscriptions CPGE-université » constituent la majorité d'entre elles.

Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins de la même académie, d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG, etc.).

Les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions en cursus licence. Ainsi, les doubles inscriptions ont été quasiment multipliées par deux entre 2014-2015 et 2015-2016. Elles concernent surtout les bacheliers généraux, et parmi eux les bacheliers scientifiques.

Les données présentées ici couvrent, pour les séries agrégées du bac, les inscriptions en STS par voie scolaire et par apprentissage à partir de 2008. La source utilisée pour recenser les apprentis (système d'information des formations d'apprentis : SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas de fournir les taux d'inscriptions en apprentissage à ce niveau de détail.

Universités : on y intègre les effectifs des centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et ceux de l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire, ainsi que les autres établissements suivants : les 2 INP, les 3 UT, l'observatoire, l'Inalco, l'IEP de Paris, Paris-Dauphine et de l'institut physique du globe de Paris (IPGP).

Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs et formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, aux grands établissements, aux écoles d'art, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales. STI : sciences et technologies industrielles est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

17.1 – Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur¹

		2000	2010	2013	2014	2015
Baccalauréat général	Ensemble Supérieur	103,7	100,8	98,9	99,4	n.d.
	Université	73,0	65,5	65,2	65,8	70,1
	<i>dont préparation DUT</i>	11,2	10,7	10,2	10,1	9,8
	CPGE	12,6	13,2	12,5	13,1	12,7
	STS ²	9,0	9,8	9,0	8,8	8,5
	<i>dont voie scolaire</i>	9,0	8,9	8,1	8,0	7,7
	Autres formations	9,1	12,3	12,2	11,7	11,8
<i>dont bac S</i>	Ensemble Supérieur	107,9	103,2	101,7	101,6	n.d.
	Université	71,7	64,5	64,7	64,9	71,8
	<i>dont préparation DUT</i>	14,6	12,5	11,8	11,6	11,3
	CPGE	19,1	19,3	18,1	18,7	18,1
	STS voie scolaire ³	7,0	6,8	6,0	5,8	5,7
	Autres formations	10,1	12,6	12,9	12,2	12,2
	Ensemble Supérieur	77,6	81,3	77,7	79,2	n.d.
Université	28,2	28,6	30,8	31,9	33,4	
<i>dont préparation DUT</i>	9,1	9,9	11,0	11,4	11,5	
CPGE	1,0	1,5	1,7	1,8	2,0	
STS ²	44,5	46,2	39,8	40,4	41,5	
<i>dont voie scolaire</i>	n.d.	42,7	36,2	36,6	37,3	
Autres formations	3,9	5,1	5,4	5,1	5,1	
<i>dont bac STI2D</i>	Ensemble Supérieur	88,4	89,5	90,8	87,5	n.d.
	Université	23,5	26,2	36,7	37,0	37,7
	<i>dont préparation DUT</i>	16,2	17,6	24,4	24,0	22,5
	CPGE	2,1	2,9	3,8	4,1	4,4
	STS voie scolaire ³	60,5	56,6	44,7	41,2	39,5
	Autres formations	2,3	3,7	5,6	5,2	5,7
	Ensemble Supérieur	94,3	94,4	92,8	93,4	n.d.
Université	56,9	53,5	55,2	55,7	59,7	
<i>dont préparation DUT</i>	10,5	10,4	10,4	10,5	10,2	
CPGE	8,4	9,4	9,4	9,7	9,7	
STS	n.d.	21,5	17,9	18,2	19,5	
<i>dont voie scolaire</i>	21,8	19,8	16,2	16,5	17,8	
Autres formations	7,2	10,0	10,3	9,7	9,9	
Baccalauréat professionnel	Ensemble Supérieur	17,1	34,1	38,5	34,4	n.d.
	Université	6,9	7,7	8,6	8,4	8,3
	<i>dont préparation DUT</i>	0,5	0,8	0,8	0,6	0,6
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS ²	9,7	25,8	29,3	25,4	27,8
	<i>dont voie scolaire</i>	9,7	17,6	22,7	19,7	21,1
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,5	0,7
Ensemble tous baccalauréats	Ensemble Supérieur	80,4	81,2	78,3	75,7	n.d.
	Université	47,9	43,3	42,6	41,3	45,1
	<i>dont préparation DUT</i>	8,7	8,3	7,8	7,5	7,5
	CPGE	6,9	7,3	6,9	6,8	6,9
	STS ²	19,6	22,7	21,2	20,7	20,7
	<i>dont voie scolaire</i>	19,6	19,5	18,2	17,8	17,5
	Autres formations	6,0	7,9	7,6	7,0	7,3

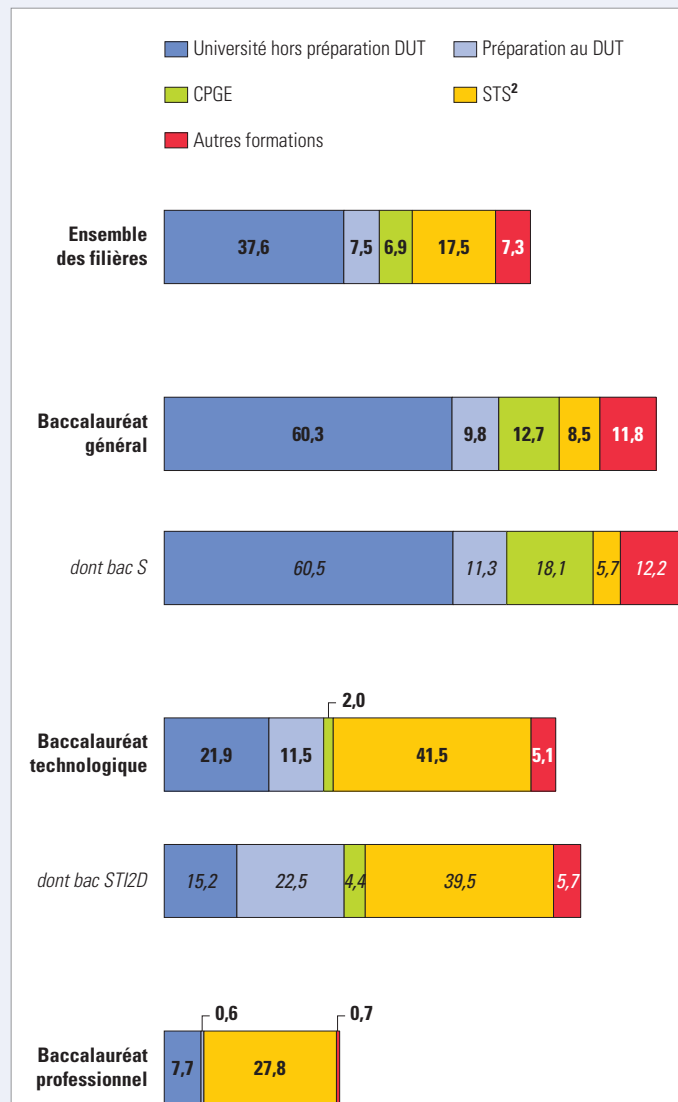
n.d. : information non disponible. **1.** Voir « définitions » ci-contre. **2.** Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leurs études en STS par la voie de l'apprentissage sont inclus à partir de 2010.

3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS par apprentissage à ce niveau de détail.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Sclarité, SISE, SIFA et SAFRAN (MAAP); enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

17.2 – Taux d'inscription immédiate¹ des bacheliers 2015 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)



1. Le total des taux d'inscription peut dépasser 100 % en raison des doubles inscriptions.

2. Uniquement par voie scolaire pour les lignes concernant les séries S et STI2D.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Sclarité, SISE, SIFA et SAFRAN (MAAP); enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.